

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

**par le soussigné, Ronald Gonthier, directeur général de la
Municipalité**

QUE :

LE RÔLE DE PERCEPTION 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE EST DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL, 129, ROUTE 132 EST.

LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2019 ONT ÉTÉ EXPÉDIÉS LE 18 FÉVRIER 2019.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT PRENDRE CONNAISSANCE DU RÔLE DE PERCEPTION AUX HEURES DE BUREAU SUIVANTES :

LUNDI : DE 8H30 À 12H;
MARDI : DE 13H À 16H30;
MERCREDI : DE 8H30 À 12H;
JEUDI : DE 13H À 16H30.

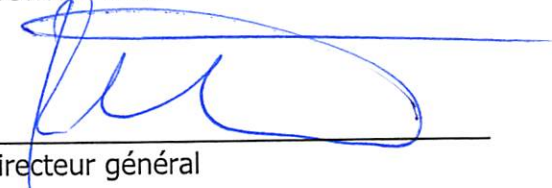
DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse le 18^e jour du mois de février deux mille dix-neuf.



Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Ronald Gonthier, directeur général, résidant à Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 11h et 12h, le 18^e jour du mois de février 2019 au Centre communautaire, 129, Route 132 Est Principale et sur le site Internet de la Municipalité « stmicheldebellechasse.ca ». EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de février 2019.



Directeur général